



St Maur des Fossés, le 17 février 2017

Objet : Compte-Rendu de la deuxième séance du séminaire de l'Association Santé Mentale France IDF consacré à l'Accompagnement s'étant tenue le 16/02/2017.

Thématique de la matinée : Le travail d'accompagnement dans un SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale).

En introduction, M. Bonnet effectue un rapide rappel de la séance précédente où l'équipe du service d'hospitalisation à domicile du Dr Lièvre (secteur 94G05) est venue présentée son travail.

Présentation du SAVS Paris XII dépendant de l'œuvre Falret :

Le SAVS Paris XII est ouvert depuis 2008, il accueille pour majorité des hommes adultes (à l'inverse du SAVS Paris XVII) dont la moyenne d'âge est d'une quarantaine d'années. Le service compte plus d'une quarantaine d'utilisateurs, répartis par référence entre chaque accompagnants du service au maximum de 12 référés par professionnels. Les personnes accompagnées présentent pour la majorité des troubles psychologiques avec parfois un parcours psychiatrique connu. Néanmoins, le service n'approfondit pas la connaissance du passé et du dossier médical des personnes suivies.

Les difficultés du sujet s'abordent au cours de l'accompagnement.

Le service est ouvert du lundi au vendredi, de 9H00 à 13H et de 14H à 17H30, sauf le lundi où une permanence d'accueil est en place l'après-midi jusqu'à 19H. Le SAVS est également ouvert un samedi matin par mois.

Les personnes sont rencontrées sur le site du service ou dans leur environnement proche (domicile ou quartier), le dispositif d'accompagnement se décline par des accompagnements individuels mais aussi des temps d'activités collectifs selon différents types de médiation (éveil musculaire, cuisine, ...).

Peu d'utilisateurs font l'objet de mesure de protection, type tutelle ou curatelle.

Tous les utilisateurs accompagnés par le SAVS résident approximativement dans le quartier où il est implanté et peuvent s'y rendre à pied.

La notification MDPH n'est pas indispensable à l'accueil et à l'initiation de l'accompagnement, les notifications sont déterminées sur des périodes allant de 3 à 5 ans et renouvelables en fonction des besoins évalués par la personne et l'équipe.

Le projet d'accompagnement de la personne se détermine au gré du suivi et de l'évolution de ses besoins, la question du projet rejoint donc directement la question de la temporalité du suivi.

La durée moyenne d'un suivi est d'environ 4 années.

Les dossiers adressés au SAVS émanent des CMP, des praticiens libéraux, des travailleurs sociaux, des familles mais aussi des services sociaux d'entreprises (l'intermédiaire des missions handicap) ou des personnes directement concernées.

Le plus souvent, l'objet initial de la demande tourne autour de la création du lien ou de la rencontre afin de rompre avec l'isolement mais aussi sur la thématique du « tri » vis-à-vis du domicile.

Les accompagnements peuvent faire l'objet de suspensions pour motifs divers telles qu'une rupture temporaire de la disponibilité du sujet ou un non-respect des modalités d'accueil du SAVS.

L'équipe du SAVS nous présente ensuite deux vignettes de leur choix, illustrant dans la pratique, la nature de leur dispositif d'accompagnement :

1 - Première situation, celle d'un homme d'une soixantaine d'années, veuf, retraité récemment, isolé, ayant des liens conflictuels avec son voisinage, faisant l'objet d'une mesure de protection en cours et suivi par un psychiatre libéral.

Cet homme a pour première demande d'être accompagné dans la gestion de ses papiers et de lui permettre de s'extraire de son logement et ainsi de rompre avec l'isolement.

Durant les deux premières années du suivi, le SAVS accompagnera la mise en place effective et le maintien de la mesure de protection en lien avec une situation sociale complexe (dettes).

Deux accompagnants se succéderont, en qualité de référent de cette personne et pourront aborder de manière indirecte la question du logement.

Un travail de partenariat avec la curatrice de ce Monsieur permettra d'engager le désencombrement de son appartement. Situation à laquelle cette personne avait été confrontée deux ans avant son admission au SAVS à la suite duquel Monsieur avait été hospitalisé.

Ce deuxième volet de réaménagement du domicile semble avoir été moins douloureux pour cette personne grâce à l'appui des accompagnateurs du service et l'investissement de la curatrice.

Le décès de la mère de ce Monsieur est également un fait saillant survenu durant l'accompagnement dont l'équipe fait état, aussi pour rappeler la proximité du lien qui peut s'engager avec les usagers (présence de la référente aux obsèques).

L'équipe souligne l'importance cruciale, de la disponibilité et de la coordination partenariale dans l'étayage de cet accompagnement.

Le logement est entretenu aujourd'hui par ce Monsieur s'appuyant sur le lien qui s'est engagé avec l'équipe du SAVS.

L'intervention d'une aide-ménagère a été positionnée à raison d'une fois par mois au domicile aussi dans ce sens.

Pour la suite, une orientation en foyer de vie est envisagée par l'équipe et sera abordée avec l'utilisateur.

Le travail autour du logement mais aussi autour du deuil amène beaucoup de questions et de réactions de la part des personnes présentes, sur la distance envers les personnes accompagnées, sur la possibilité que les personnes rencontrent la Psychologue du service, sur la nature de la prise en compte de l'entourage familial dans le dispositif d'accompagnement et sur la suite donnée à ce suivi SAVS (durée).

2 - **Seconde situation**, celle d'un homme âgé de 72 ans à son admission en 2008 et donc ayant 80 ans aujourd'hui. Ce Monsieur est divorcé, vit seul, il est repéré par et dans son quartier et entretient de bons rapports avec son ex-femme, sa fille et ses petits-enfants.

Orienté par son Thérapeute, il envisage le SAVS comme un soutien à l'entretien de son logement. Cette attente vis-à-vis du service se fera de plus en plus précise et concrète au gré de l'évolution du suivi. Il sera de plus en plus dans l'attente d'une intervention concrète des professionnels à son domicile.

C'est une personne apparemment très active et curieuse, passionnée d'art et cultivée mais aussi très en lien avec son époque, férue de nouvelles technologies. Il se dit « boosté » par la présence du service.

Ce monsieur récupère beaucoup d'objets glanés au gré de ses déplacements ou de son histoire qu'il revisite et dont il modifie la fonction.

Son accompagnement fera l'objet d'une suspension du fait de son attitude inappropriée notamment durant les temps collectifs auxquels ils participent.

Il parvient à se défaire parfois de ces objets qui jalonnent son appartement et qui représentent tous quelque chose à ses yeux. Il attend même du service que les professionnels soient plus directifs sur cette question. Il lui arrive également d'offrir certains de ces objets.

L'âge de ce Monsieur et la nature de l'accompagnement questionne les participants sur la suite donnée à ce suivi, sur la nature des rapports qu'il entretient avec sa famille et la place qu'il leur donne. Les questions portent aussi sur la manière dont cette personne s'approprie l'accompagnement du service, comment lui se positionne et comment cela oriente le projet.